

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 16 janvier 2024 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Guillaume Chapet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguere, Thomas Bonfils et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Gabriel Massart donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant
Jean-Pierre Girard donne pouvoir à Guillaume Chapet
Martine Melet donne pouvoir à Yves Loir

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Christine Groetzing

Approbation du procès-verbal du 05/12/2023

DELIBERATIONS :

Proposition de Modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Nemours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17,

Considérant qu'au regard du diagnostic de la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes du Pays de Nemours, dans le cadre de sa politique petite enfance, souhaite développer les modes de garde des jeunes enfants sur son territoire, pour augmenter l'offre des places d'accueil, couvrir le besoin des familles et contribuer à l'attractivité du territoire.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Nemours a lancé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une crèche intercommunale permettant de définir le nombre de places cibles, les coûts d'investissement et de fonctionnement, et le mode de gestion à privilégier.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Nemours souhaite implanter une crèche intercommunale avec espace extérieur au 3 place de la Gare à Saint Pierre lès Nemours à proximité immédiate du pôle gare de Nemours-Saint Pierre lès Nemours.

Considérant que cet équipement pourra accueillir 30 berceaux (places) et constituera un atout majeur pour le territoire du Pays de Nemours dans le cadre de l'offre de services apportée aux familles.

Considérant qu'il conviendrait d'ajouter une compétence au sein du paragraphe relatif aux « Compétences Supplémentaires », dont la rédaction serait la suivante :

« - Création et gestion d'une crèche intercommunale »

Vu la délibération n°2023-57 portant proposition de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la proposition de modification de statuts conformément à la délibération n°2023-57 relative à la crèche intercommunale, par l'ajout d'une compétence au sein du paragraphe relatif aux « Compétences Supplémentaires », dont la rédaction serait la suivante :

« - Création et gestion d'une Crèche intercommunale »

Informations

Monsieur le maire informe les membres qu'il a déposé pour la mise aux normes du foyer, une demande de subvention au titre de la DETR et DSIL, coût des travaux 45 000€ HT environ. La subvention DSIL si elle est acceptée financera entre 20 et 80% du montant des travaux.

Augmentation importante des coûts d'assurance : +50% sur l'ensemble.

En attente de subvention de la MSA à hauteur de 80% pour la mise aux normes des buts de football (coûts 6000€ HT).

Tour de table des commissions

Laëtitia Lepaisant présente une proposition de l'association " Pas Trop Loing de La Seine" concernant l'organisation d'une des 3 étapes de "La Caravane du Coin" à Villiers. Cette animation se passerait sur 2 jours, les 6 et 7 juillet, avec concerts, spectacles, et installation de village guinguette, une participation serait demandée à la commune. Cette manifestation pourrait se substituer au bal du 14 juillet, pour la fête nationale, le repas traditionnel et la retraite aux flambeaux serait maintenue. A l'issue de la retraite aux flambeaux, la soirée pourrait s'achever par une animation aux "Trois Tilleuls ». La commission animation affinera ce projet et donnera son avis lors du prochain conseil.

Etienne Brehier rappelle que tous feux en extérieur sont interdits, même si parfois au vu de la météo cela ne semble pas dangereux.

Questions diverses

Fin de séance 22h30.

Fait et délibéré en séance, le 16 janvier 2024.